



Orsières, le 27 mai 2022

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de modification des itinéraires de mobilité de loisir hivernale en complément à la publication du 26 novembre 2021

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML), la commune d'Orsières soumet à l'enquête publique la modification de son réseau de chemins hivernaux à pied et à raquette.

Ledit projet de modification des itinéraires de mobilité de loisir hivernale a fait l'objet de l'enquête publique par publication au Bulletin officiel n° 47 du 26 novembre 2021. La présente mise à l'enquête publique complémentaire porte **uniquement sur la modification prévue du projet dans le secteur de Praz-de-Fort.**

Le dossier peut être consulté auprès de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture officielles du bureau communal, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Les oppositions et observations éventuelles à l'égard de la modification du projet prévue doivent être motivées et adressées par écrit sous pli recommandé auprès du Conseil Municipal d'Orsières dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication.

L'Administration communale